

# MA FACTURE POUR 1 MOIS, CA RESSEMBLE À QUOI ?

Chez Urban Solar Energy, on prône la transparence. Le stockage virtuel vous fait l'effet d'un bond dans le futur, mais vous avez du mal à vous y retrouver ? C'est parti pour une visite guidée des points clés ! On est là pour vous aider à apprivoiser votre nouvelle source d'énergie !

## BASE

COMPTEUR	PROVENANCE	CADRAN	ANCIEN INDEX	NOUVEAU INDEX	CONSUMMATION	SURPLUS	
		Base	Réel le 17/07/2025	32 502	Réel le 28/07/2025	32 689	187
		Injection	Réel le 17/07/2025	13 623	Réel le 28/07/2025	13 874	
		Base	Réel le 28/07/2025	32 689	Réel le 13/08/2025	32 893	204
		Injection	Réel le 28/07/2025	13 874	Réel le 13/08/2025	14 352	
<b>TOTAL CONSUMMATION</b>						<b>391</b>	

Votre surplus non autoconsommé

Votre consommation du mois

### DONNÉES TECHNIQUES

<b>Fourniture</b>			Charge du mois précédent	0 kWh	SURPLUS NON AUTOCONSOMMÉ
Puisance souscrite	12 kVA		Charge de la période	729 kWh	
Option tarifaire	CU				
<b>Production</b>			<b>Décharge de la période</b>	<b>391 kWh</b>	
Puisance centrale PV	11,3 kWc		Charge actuelle	338 kWh	Reste à consommer sur votre prochaine facture

### VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

Abonnement	Période facturée	Consommations	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA
Abonnement Abonnement	17/07/2025 - 31/07/2025	15 J 43 J	0,58027	8,70	5,5%
Abonnement stockage virtuel	01/08/2025 - 12/09/2025	15 J	0,56921	24,48	20,0%
Abonnement stockage virtuel	17/07/2025 - 31/07/2025	43 J	0,37151	5,57	5,5%
Abonnement stockage virtuel	01/08/2025 - 12/09/2025		0,37151	15,97	20,0%
				<b>54,72 €</b>	
Consommation					
Consommation Base	18/07/2025 - 28/07/2025	0 kWh	0,13430	0,00	20,0%
Consommation Base	29/07/2025 - 31/07/2025	0 kWh	0,13430	0,00	20,0%
Consommation Base	01/08/2025 - 13/08/2025	0 kWh	0,13270	0,00	20,0%
				<b>0,00 €</b>	
Votre surplus					
Stockage virtuel					
<b>Acheminement Stockage virtuel (Enedis) BASE</b>	18/07/2025 - 28/07/2025	187 kWh	0,04930	9,22	20,0%
<b>Part Energie</b>	18/07/2025 - 28/07/2025	187 kWh	0,00000	0,00	
<b>Acheminement Stockage virtuel (Enedis) BASE</b>	29/07/2025 - 31/07/2025	38 kWh	0,04930	1,87	20,0%
<b>Part Energie</b>	29/07/2025 - 31/07/2025	38 kWh	0,00000	0,00	
<b>Acheminement Stockage virtuel (Enedis) BASE</b>	01/08/2025 - 13/08/2025	166 kWh	0,04840	8,03	20,0%
<b>Part Energie</b>	01/08/2025 - 13/08/2025	166 kWh	0,00000	0,00	
				<b>19,12 €</b>	
Taxes et contributions					
			Taux		
Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)		225 kWh	0,03370	7,58	20,0%
Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)		166 kWh	0,02998	4,98	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)	21,93%			5,01	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)	21,93%			1,73	5,5%
				<b>19,30 €</b>	
<b>Montant Total Hors TVA</b>				<b>93,14 €</b>	

### 3. VOTRE SURPLUS

C'est la facturation de l'acheminement de vos kWh de batterie virtuelle vers votre point de livraison. Le tarif d'acheminement est fixé par décret et évolue chaque année au 1er aout.

### 4. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Elles sont dues pour tous les kWh soutirés qui ont été vus par le compteur, soit votre consommation et votre stockage virtuel.

### 1. ABONNEMENT

Le prix de votre abonnement est calculé à la journée sur une base annuelle. L'abonnement indiqué sur votre grille tarifaire \* 12 / 365 jours.

### 2. CONSOMMATION

C'est la différence entre votre consommation totale et ce qui a été puisé dans votre batterie virtuelle. Si votre consommation est à zéro cela signifie que vous avez puisé l'équivalent dans votre stockage virtuel.

#### DOCUMENT A CONSERVER 5 ANS

La TICFE : La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité s'applique sur la consommation totale en kWh.  
La CTA : 21,93 % de la part fixe de l'acheminement.

Vous pouvez nous régler

- Par prélèvement automatique à chaque facture.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Urban Solar Energy n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) - Médiateur de l'énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris cedex

- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €